

# Compte rendu de séance

## Séance du 10 Avril 2015

L' an 2015 et le 10 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de  
DURAND-GABORIT Anne Maire

**Présents** : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy, GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORMERY Michèle à M. GRUGIER Olivier, DE NOTER Armelle à M. THEFFO Jean Marie, KAKKO-CHILOFF Anne à Mme DURAND-GABORIT Anne

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 03/04/2015

**Date d'affichage** :

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET  
le : 24/04/2015

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GRUGIER Olivier

### **Objet(s) des délibérations**

## SOMMAIRE

VOTE DES TAXES COMMUNALES – ANNÉE 2015 - 2015-024  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015 : - 2015-025  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU et ASSAINISSEMENT ANNEE 2015 : - 2015-026  
SEGILOG - CONTRAT DE PRESTATIONS - 2015-027  
ETUDE REFECTION DE LA STATION D'EPURATION ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - 2015-028

### **VOTE DES TAXES COMMUNALES – ANNÉE 2015**

Madame le Maire rappelle, aux Membres du Conseil Municipal, la promesse faite pendant la campagne électorale, de ne pas augmenter les impôts de la Commune.

Les taux d'imposition, des taxes directes locales pour l'année 2015, resteront inchangés pour la part communale.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, se prononce pour le maintien des taux suivants :**

- Taxe d'habitation 13,25 %
- Taxe foncière pour le bâti 22,25 %
- Taxe foncière pour le non bâti 55,00 %

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015

Madame Le Maire présente, aux Membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2015 de la Commune. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.462.000,11 €uros

\* Recettes et dépenses de fonctionnement : 1.121.747,29 €uros

\* Recettes et dépenses d'investissement : 340.252,82 €uros

Ce budget est approuvé et voté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU et ASSAINISSEMENT ANNEE 2015

Madame Le Maire présente, aux Membres du Conseil Municipal, le budget primitif Eau-Assainissement 2015.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 533.988,30 €uros

\* Recettes et dépenses d'exploitation : 234.255,64 €uros

\* Recettes et dépenses d'investissement : 299.742,66 €uros

Le budget est approuvé et voté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### SEGILOG - CONTRAT DE PRESTATIONS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de prestations de services et d'acquisition de logiciels de la société SEGILOG avec qui nous travaillons depuis plusieurs années et qui sont spécialisés dans les logiciels "Mairie".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le renouvellement du contrat.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### ETUDE REFECTION DE LA STATION D'EPURATION ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Un appel d'offres a été lancé le 27 janvier 2015 pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du système d'assainissement collectif de la Commune. Huit offres ont été reçues. La commission s'est réunie deux fois pour analyser les dossiers. Après étude pertinente par la commission d'appel d'offres, il apparaît que la proposition de la société I.R.H. est la plus intéressante tant au point de vue technique que financier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

##### CREDIT AGRICOLE

Madame le Maire signale qu'une convention "Naissance" avait été passée avec le Crédit Agricole pour l'ouverture d'un compte lors d'une naissance chez nos administrés, avec le versement d'une somme de 20 € par la banque et 80 € par le C.C.A.S.

La Préfecture demande l'annulation de cette pratique estimant qu'elle est irrégulière et non conforme.

Monsieur Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE explique qu'il avait demandé à plusieurs banques et que seul le Crédit Agricole avait répondu favorablement.

##### COURS ANGLAIS

Madame LEVEAU domiciliée sur la Commune a rencontré Madame le Maire pour l'informer qu'elle souhaiterait ouvrir un atelier langue, moyennant une rémunération.

### CONTRAT GAZ

Jérémy GLORIAN fait le point sur les contrats gaz:

4 fournisseurs en liste, beaucoup de disparité dans les contrats et les prix.

Ce tarif est également valable pour les habitants de Ligny qui souhaiteraient en bénéficier.

Madame le Maire remercie Monsieur GLORIAN et Monsieur THEFFO pour leur travail.

### DOSSIER ASSAINISSEMENT

Monsieur Alex GOUBERT fait remarquer qu'il a participé à l'étude très intéressante mais complexe des dossiers d'appel d'offres.

Séance levée à: 21:30